



Délibération n°2026-15

Relative au règlement intérieur de la Commission d'appel d'Offres et de la Commission de Délégation de Service Public

Le Comité syndical du SMALIM, dûment convoqué le 5 juin 2026, réuni le 17 juin 2026 sous la présidence de Monsieur Christophe COULON, son Président ;

Sont présents :

Monsieur Bernard GERARD, Monsieur Christophe COULON, Monsieur Luc FOUTRY, Monsieur Yvan HUTCHINSON, Monsieur Jean-Michel MICHALAK, Madame Samira HERIZI, Madame Joëlle GARAUULT et Monsieur Philippe EYMERY.
Monsieur Henri LENFANT (suppléant de Monsieur Matthieu CORBILLON), Monsieur Philippe GUILLON, Monsieur Jean-Marc AMBROZIEWICZ et Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA.

Sont absents / excusés :

Madame Sarah KERRICH-BERNARD.
Monsieur Jean-Marie BLAS, Monsieur Matthieu CORBILLON (représenté par son suppléant Monsieur Henri LENFANT) et Madame Khadija GORWA-GHOMARI.

Secrétaire de séance : Madame Samira HERIZI.

Le quorum constaté ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1411-5, L.1411-6, L1414-2 et D1411-3 ;

Vu le code de la commande publique et notamment son article R2122-1 ;

Vu les statuts du SMALIM ;

Vu le règlement intérieur du SMALIM adopté ce jour ;

Vu le projet de règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission de Délégation de Service Public, en charge des concessions ;

Vu les interventions des délégué(e)s en réunion du Comité Syndical ;

DECIDE

D'approuver le règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission de Délégation de Service Public ci-annexé.

Votes pour : 12

Ne participe pas au vote : 0

Abstention : 0

Vote contre : 0

Christophe COULON
Président du SMALIM

Signé électroniquement par : CHRISTOPHE COULON

Date de signature : 26/06/2026

Qualité : PRESIDENT